

**Territoires, efficacité et simplicité****P4****FEADER 2023-2027 : convention d'habilitation outil ISIS**

La Commission Permanente,

**VU** le règlement d'exécution (UE) 2014/809 de la Commission européenne du 17 juillet 2014 établissant les modalités d'application du règlement (UE) n° 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil, et règlement (UE) 2021/2116 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune, en ce qui concerne notamment le SIGC,

**VU** le règlement (UE) 2016/679 du Parlement et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE dit « règlement général sur la protection des données » (RGPD),

**VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente

**VU** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 78 tel que modifié par l'ordonnance n° 2022-68 du 26 janvier 2022 relative à la gestion du fonds européen pour le développement rural au titre de la programmation débutant en 2023,

**VU** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite "loi informatique et libertés" (LIL),

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

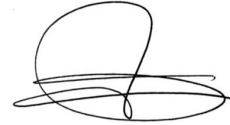
Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

la convention de mise à disposition de profils ISIS étendus auprès de la région Pays de la Loire présentée en annexe,

D'AUTORISER  
la Présidente à signer cette convention

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 13/02/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément  
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs